

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

10^{ème} Commission

N° CP-2018-8-10-6

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2018 : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA)

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions pour permettre le développement de neuf micro-projets locaux d'insertion validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de la Région Mulhousienne, de COLMAR, de THANN et de SAINT-LOUIS pour un montant total de 23 806 € sur un budget annuel de 60 000 €.

Le Conseil départemental, dans le cadre de l'adoption du rapport sur la « Politique de la Solidarité » en date du 21 décembre 2017, a décidé de renouveler les crédits destinés à accorder des aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA ».

L'Assemblée départementale a ainsi voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2018. Chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) présidée par les Conseillers départementaux, peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Les projets sont étudiés au vu de leur pertinence avec la politique d'insertion. Ils présentent la caractéristique d'être adaptés aux besoins des territoires concernés et de répondre à plusieurs critères, notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ils sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux de l'administration départementale et validés par les membres des CTSA. Puis, chaque action retenue fait l'objet d'un examen attentif par des représentants des services insertion au sein des CTSA :

- le bilan de l'action lorsqu'il s'agit d'une reconduction,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre
- le budget prévisionnel.

Eu égard au budget alloué, le financement de ces projets est limité.

A l'issue de cette étude, ils sont alors soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental.

Le bilan des actions conduites en 2017 fait apparaître tout l'intérêt de ce type de micro-projets pour l'insertion sociale voire socioprofessionnelle des bénéficiaires du rSa très éloignés de l'emploi. L'entrée dans ces actions permet de valoriser leurs talents et de développer des capacités d'entraide au sein des groupes, de révéler des freins importants et se définit pour certains comme étant la première étape d'un processus de revalorisation sociale. Ces actions permettent aux personnes de renouer avec des liens sociaux, de retrouver une confiance en elles, d'amorcer des démarches concrètes dans le domaine de la santé, la préparation d'un projet professionnel, l'inscription dans des activités de bénévolat, voire l'accès à un emploi.

Les descriptifs des neuf actions présentées dans ce rapport ainsi que les bilans 2017 des trois projets en reconduction font l'objet d'une annexe, sous forme d'un tableau joint (porteur du projet, intitulé, objectif et description de l'action, public concerné, subvention).

Des nouveautés sont à noter : les actions du Rezo développées pour la première fois à COLMAR, le partenariat avec Epices à MULHOUSE dans le secteur de la restauration en tension.

La 10^{ème} commission a émis un avis favorable en date du 6 juillet 2018.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer, pour ces neuf projets, présentés sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR, de SAINT-LOUIS et de THANN, des aides pour un montant global de 23 806 €. Ces actions touchent environ une centaine de bénéficiaires du rSa.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 23 806 € pour les neuf projets CTSA, telles que détaillées dans le tableau annexé,
- autoriser leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes, soit 23 806 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT